



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 Mars 2023**

N° 9\_23

**Nombre de Membres**

En exercice 11  
Présents 11  
Pouvoir 0  
Absents

L'an deux mil trois le vingt deux mars à dix huit heures trente le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.PROFIZI Jean Noel

Etaient présents MM. GIORGI Alexia, MARTELLI Antoine, TEUMA Gilles, LORENZANI Laurent, MURACIOLLI Bruno OTTOMANI Marie Ange, GIOVANNI Muriel, MARINGONI Alexandre, MARTINETTI Olivier, LUCIANI GANDOLFI SCHEIT Christelle

Absents ;,

**Date de la convocation**

Le 15.03.23

M GIOVANNI Muriel (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s)

**Date d'affichage**

Le 23.03.23

**Objet : Délibération demande de financement Fond de solidarité territoriale, rattrapage voirie et aménagements de la plaine à la montagne.**

Le maire expose le projet d'une deuxième tranche de travaux sur la commune dans le cadre d'un rattrapage « historique ». La première phase de travaux financée sur le fond de solidarité territoriale est terminée et propose de démarrer une deuxième phase de travaux destinée à améliorer la sécurité sur le réseau routier, l'efficacité des réseaux pluviales et aménager la place et les abords de la fontaine d'Omasu.

Le maire informe que le coût estimatif de ces travaux se monterait à la somme de 360490,90 € HT et propose vu que la commune dispose des ressources nécessaires pour assumer les dépenses induites par le projet, de solliciter une aide financière auprès de la collectivité de Corse, selon le plan de financement suivant :

- Fond de solidarité territoriale (FST) 80% soit 288 392,72 €
- Commune 20% soit 72098,18 €

Après ouï l'exposé du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver :